

PARTICIPER A LA VIE DU CLUB

- Venir encourager chacune des équipes
- Participer de façon régulière au transport et à la préparation des goûters
- Participer aux actions et manifestations organisées par le club :
 - * par une aide à l'organisation
 - * par la présence.
- Ne pas oublier que le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du club toutes catégories confondues.

APPORTER SA CONTRIBUTION AU BON FONCTIONNEMENT DU CLUB

- Savoir donner de son temps pour assurer les convocations de table de marque et d'arbitrage.
- Mettre ses compétences professionnelles au service du club : secrétariat, rédaction d'articles, comptabilité, internet, photographie, informatique, sponsoring.

RESPECTER LES REGLES DE VIE DU CLUB

- Prévenir en cas d'absence aux entraînements ou aux matches.
- Respecter les horaires.
- Respecter l'entraîneur, son travail, ses choix.
- S'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser son enfant dans la salle.
- Respecter et ranger le matériel et les équipements
- Respecter les décisions du bureau.

- ☞ Se conformer aux règles du jeu.
- ☞ Respecter les décisions de l'arbitre
- ☞ Refuser toute forme de violence.
- ☞ Être maître de soi en toute circonstance.
- ☞ Être exemplaire, généreux, tolérant.
- ☞ Donner une image positive du club sur et en dehors du terrain.

- ☞ Ne pas oublier que les dirigeants sont des bénévoles qui donnent de leur temps et mettent leurs compétences au service du club.
- ☞ Ne pas oublier que joueurs, arbitres, entraîneurs, tout le monde a droit à l'erreur.
- ☞ Ne pas oublier que les parents spectateurs doivent montrer le bon exemple à leurs enfants.
- ☞ Ne pas oublier que tout comportement anti-sportif, sanctionné par un arbitre, se traduit par une amende au club.

1 – LE NON RESPECT DES REGLES DE PARTICIPATION ET DE FAIR PLAY ENTRAÎNERA DES SANCTIONS EDUCATIVES soit :

Une ou plusieurs désignations TABLE DE MARQUE OU ARBITRAGE

2 – LES FAUTES TECHNIQUES OU DISQUALIFIANTES DE TOUT LICENCIÉ SERONT SANCTIONNEES COMME SUIT :

- ☞ 1ère faute technique ou disqualifiante : 1 match de jeunes supplémentaire à arbitrer ou 1 table de marque.
- ☞ 2ème faute technique ou disqualifiante : 2 matches de jeunes supplémentaires ou 2 tables de marque.
- ☞ 3ème faute technique ou disqualifiante : 3 matches de jeunes à arbitrer ou 3 tables de marque + **AMENDE à la charge du licencié.**
- ☞ **Une faute disqualifiante avec rapport sera comptabilisée comme 3 fautes techniques.**

3 – TOUT JOUEUR REFUSANT LES SANCTIONS SPORTIVES OU FINANCIERES SERA SUSPENDU JUSQU'AU RESPECT DES SANCTIONS .

Date et signature du licencié

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)
approuvé »)

Date et signature de son représentant légal

(Précédé de la mention « lu et